Image not found or type unknown

# Pret avant mariage en cas de divorce

Par **Claire54**, le **05/02/2017** à **12:06**

Bonjour
Nous sommes mariés sans contrat

Mon époux a un crédit (pas fini de payer encore )pour une soulte qu'il a contracté pour payer á son ex femme et garder la maison
Cette maison a été revendue par suite
Nous allons divorcer
Lors du partage des biens Que se passera t'il avec ce crédit?
En suis je responsable aussi?
Merci pour votre aide

Par **youris**, le **05/02/2017** à **13:07**

bonjour,
si votre mari a contracté l'emprunt avant votre mariage, vous n'êtes pas concerné par son remboursement.
si la communauté a participé au remboursement du crédit contacté par votre mari,pour payer la soulte à sa soeur, dans le cadre du divorce, votre mari devra payer une récompense à la communauté.
salutations

Par **Claire54**, le **05/02/2017** à **13:39**

Merci
Ce n'est pas á sa sœur mais á son ex femme
Oui la communauté a participé au remboursement
et ce prêt a été fait avant notre mariage
Mais ne sera t'il pas pris en considération et qu’il a servi á la communauté ? au moment du partage

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés